

VILLAGE DE NIGADOO
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le 24 août 2020
Heure : 19 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

Le maire, M. Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 19 h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum (pendant la pandémie COVID-19)

Étaient présents :

- Charles Doucet – Maire
- Charles Aubé – Maire Adjoint (Présent par « Messenger »)
- Robert Gaudet – Conseiller
- Donna Landry-Haché – D.g. et Greffière

Était absent : Néant

- Invité – Directeur du département d'urbanisme de la CSR; M. Marc Bouffard

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 84-20	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Robert Gaudet
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le changement comme suit :	
<ul style="list-style-type: none">• Discussion du Point #11 au début de la réunion.<ul style="list-style-type: none">○ 11. Arrêtés et politiques municipaux – maintenant #4<ul style="list-style-type: none">▪ a) i. Résolution – Arrêté Numéro 23-03-2020 (1^{re} lecture)▪ a) ii. Résolution – Arrêté Numéro 23.03-2020 (2^e lecture)• Omettre le point #12. a)• Ajouter – 12. a) Résolution – Réunion ordinaire de septembre	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant

5. Présentations diverses – Deux citoyens se sont présentés afin de poser des questions sur le changement de zonage sur la rue du Moulin. Il est à noter qu'aucune objection a été reçue à ce jour. M. Marc Bouffard, ainsi que le maire, ont pu répondre à leurs questions adéquatement.

6. Finance

- a) Compte rendu des projets :
 - i. Escaliers à la plage
 - ii. Résolution – Piste de marche (sentier)

Résolution : 85 -20	Proposée par : Robert Gaudet Appuyée de : Charles Aubé
Que les membres du conseil approuvent le transfert du montant de 5 249 \$ (plus taxe) des fonds capitaux généraux aux fons généraux afin de couvrir le surplus des coûts inattendues.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

- iii. Salle de toilettes au Sportplexe
 - iv. Fêtes des Acadiens
 - v. Station de pompage
 - vi. Taxe à l'essence :
 - 1. Rue du Goulet
 - 2. Belvédère
 - 3. Projets 2019
 - 4. Rue des Cèdres
- a. Résolution – Transfert de fonds

Résolution : 86 -20	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
En raison que le village de Nigadoo dépasse le montant disponible en 2020 dans le compte de la taxe à l'essence et que le village peut emprunter sur les montants 2021;	
Que les membres du conseil acceptent d'utiliser les fonds capitaux généraux au montant maximum de 30 000 \$ pour compléter la rue des Cèdres en 2020, et ;	
Que ce montant soit remboursé par les fonds 2021 de la taxe à l'essence dans la nouvelle année.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

- b. Résolution – Attribution du contrat

Résolution : 87 -20	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que les travaux sur la rue des Cèdres soient assignés à A.T. Roy.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉ

b) Résolution – Transferts de fonds

Résolution : 88 -20	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Robert Gaudet
Que les membres du conseil approuvent les transferts comme suit :	
Fonds généraux :	
i.	<u>24 607 \$</u> soit transféré du fond de fonctionnement général au fond de réserve de fonctionnement général;
ii.	<u>7 433 \$</u> soit transféré du fond de fonctionnement général au fond de réserve capital de fonctionnement général.
Fonds des égouts :	
iii.	<u>24 309 \$</u> soit transféré du fond de fonctionnement général au fond de réserve capital des égouts.
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

7. **Affaires communautaires et tourisme**

- a) Célébrations de la Fête des Acadiens (15 août) - Rétroactions

8. **Urbanisme et aménagement**

- a) Rapport de construction – Juillet 2020
b) Rezonage – Voir au point #11. Arrêtés et politiques municipaux

9. **Affaires régionales**

- a) Rétroaction – service d’urgence côtier

10. **Correspondances**

11. **Arrêtés et politiques municipaux** (*DISCUSSION AU DÉBUT DE LA RÉUNION COMME ADOPTÉ À L’ORDRE DU JOUR)

- a) Rezonage – 133, rue du Moulin
i. Résolution – Arrêté Numéro 23-03-2020 (Première lecture)

Résolution : 89 -20	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Robert Gaudet
ARRETÉ NUMÉRO 23-03-2020	
<u>ARRETÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE NIGADOO</u>	
<u>ÉTANT L'ARRETÉ NUMÉRO 23-2014</u>	
Le conseil du Village de Nigadoo, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , adopte ce qui suit:	
Article 1.	La Partie A du plan rural est amendée en ajoutant l’alinéa (c) qui suit immédiatement après l’alinéa 3. (b): (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l’annexe B de l’arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
Article 2.	La Partie C du plan rural est amendée en ajoutant l’alinéa (c) qui suit immédiatement après l’alinéa 60(1) (b): (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l’annexe B de l’arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
Article 3.	Le terrain dont la zone est illustrée par la légende sur la carte 23-03-2020 et placée en Annexe B du présent arrêté est désigné Zones mixtes de type 1 – Zones MX-1.
Article 4.	Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.
PREMIERE LECTURE : <u>24 août 2020</u>	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

ii. Résolution – Arrêté Numéro 23-03-2020 (Deuxième lecture)

Résolution : 90-20	Proposée par : Robert Gaudet
	Appuyée de : Charles Aubé
ARRETÉ NUMÉRO 23-03-2020	
<u>ARRETÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE NIGADOO</u>	
<u>ÉTANT L'ARRÊTÉ NUMÉRO 23-2014</u>	
Le conseil du Village de Nigadoo, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , adopte ce qui suit:	
Article 1.	La Partie A du plan rural est amendée en ajoutant l'alinéa (c) qui suit immédiatement après l'alinéa 3. (b): (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l'annexe B de l'arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
Article 2.	La Partie C du plan rural est amendée en ajoutant l'alinéa (c) qui suit immédiatement après l'alinéa 60(1) (b): (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l'annexe B de l'arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
Article 3.	Le terrain dont la zone est illustrée par la légende sur la carte 23-03-2020 et placée en Annexe B du présent arrêté est désigné Zones mixtes de type 1 – Zones MX-1.
Article 4.	Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.
DEUXIÈME :	<u>24 août 2020</u>
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

12. Affaires nouvelles

a) Correction aux numéros de résolutions – Omettre

b) Frais – Ligne d'égout

i. Résolution – Huis clos

Résolution : 91-20	Proposée par : Robert Gaudet
	Appuyée de : Charles Aubé
Que ce point soit discuté à huis clos selon l'article 68 (1) de La Loi sur la gouvernance locale puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre les négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

ii. Résolution – Levée du huis clos

Résolution : 92-20	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Robert Gaudet
Que le huis clos soit levé.	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉ
Contre : 0	

iii. Résolution – Omettre

c) Résolution - Réunion ordinaire de septembre

Résolution : 93-20

Proposée par : Charles Aubé

Appuyée de : Robert Gaudet

Que la réunion ordinaire du mois de septembre 2020 soit annulée en raison que nous n'aurons pas le quorum.

Une date sera annoncée afin de tenir une réunion extraordinaire à une date ultérieure.

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉ

Contre : 0

13. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 19 h 48.

Les membres du conseil seront avisés de la prochaine réunion à une date ultérieure.

Charles Doucet, maire

Donna Landry-Haché, d.g. et greffière